

Prise en charge financière de l'HAD Val de France

Désignation	Pris en charge par l'HAD Val de France	Observations
Honoraires des médecins généralistes		Non pris en charge par l'HAD
Honoraires des médecins spécialités		Non pris en charge par l'HAD
Produits pharmaceutiques	X	Pharmacien adresse la facture de prescription à l'HAD. Hors liste médicaments coûteux
Laboratoires d'analyses de biologie médicale	X	Pris en charge par l'HAD
Professionnels paramédicaux libéraux	X	Leur implication est conditionnée par la signature d'une convention cadre avec l'HAD. Le professionnel adresse la facture de ses honoraires à l'HAD. Toute demande à la seule initiative du malade ne sera pas financée par l'HAD
Transports sanitaires	X	Commandés et gérés par l'HAD. Tout transport à l'initiative de l'HAD sera pris en charge
Matériel de soin, d'hébergement, médical, consommables, accessoires d'incontinence	X	Commandés par l'HAD et livrés au domicile du patient par le prestataire de l'HAD. Toute commande à la seule initiative du malade reste à la charge du demandeur.
Aide ménagère		Ne fait pas partie du personnel salarié de la structure. L'assistante sociale informe et / ou met en place les aides nécessaires avec les associations partenaires.
Garde malade		Ne fait pas partie du personnel salarié de la structure. L'assistante sociale informe et / ou met en place les aides nécessaires avec les associations partenaires.
Equipements et actes mis en place avant l'intervention de l'HAD		Ne sont pas pris en charge par l'HAD. Le financement relève de la responsabilité totale du patient
Equipements et actes sans accord préalable de l'HAD		Ne sont pas pris en charge par l'HAD. Le financement relève de la responsabilité totale du patient
Prothèses		Non pris en charge par l'HAD
Orthèses		Non pris en charge par l'HAD. Une demande de prise en charge peut être adressée à la caisse d'assurance maladie du patient.